

N° 17



30
Octobre
2024

Fédération Luxembourgeoise de Basketball

Bulletin d'information officiel (BIO)



© Bulletin d'information officiel édité par la F.L.B.B. – Impression : Secrétariat FLBB

Bureaux et adresse postale : Maison des Sports 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Comptes bancaires :

Téléphone : (+352) 48 18 76 - 1

Fax : (+352) 48 21 14

E-mail : flbb@flbb.lu ou info@flbb.lu

Internet : www.luxembourg.basketball

RCSL F2301

BCEE IBAN LU31 0019 2000 0135 4000

CCP IBAN LU29 1111 0258 7371 0000

BIL IBAN LU13 0028 1532 8970 0000

BGL BNP Paribas IBAN LU48 0030 0847 7531 0000



SOMMAIRE

Information du Tribunal Fédéral

- Jugement de la séance du 24.10.24

Information aux clubs

- SOL – Christmas Cup

F.L.B.B. Tribunal Fédéral

Séance du 24 octobre 2024

Concerne : faits survenus durant le match n°3241009 T71 - Les Sangliers Wooltz
du 6 octobre 2024 arrêté dans les premières minutes

Les faits :

Il est reproché au Coach de Les Sangliers Wooltz, Nermin CIVIC, d'avoir refusé de quitter la salle après avoir écopé de deux fautes techniques et d'avoir incité son équipe et les officiels de Les Sangliers Wooltz à quitter le terrain et la salle causant de fait l'arrêt du match.

Le Tribunal

après avoir entendu ou lu en leurs positions et/ou témoignages les deux arbitres, le coach accusé, le représentant de la Commission des Arbitres ,

constate que :

Les faits reprochés au coach et à l'équipe de Les Sangliers Wooltz sont établis. Il est demandé au Tribunal de juger de la validation du match.

Vu

- les articles RA-14.1, RA-14.2. et RA-14.4.,
- les articles RA-14.8., SK-1., SK-32.1., SK-31. et SR-20, e)

le Tribunal Fédéral décide :

- 1.- Le Tribunal est valablement saisi.
- 2.- **Le coach Nermin CIVIC** est reconnu coupable de rébellion contre les arbitres. Il est condamné de ce fait à une amende de 100.- € (cents Euros) et une suspension, assortie du sursis, de 2 (deux) journées de championnat. En cas de nouvelle infraction endéans les 24 mois après la notification de la présente, la peine sera doublée, sans possibilité de sursis.
- 3.- **Le Club de Les Sangliers Wooltz** est reconnu coupable d'avoir quitté le terrain sans autorisation des arbitres ce qui a entraîné l'arrêt du match. Le club est de fait condamné à une amende 50.- € (cinquante Euros) et à la perte du match par forfait.
- 4.- Le match est validé par le score 20 : 0 en faveur de T71.
6. Les frais d'instance de 99,40 Euros sont à charge de Les Sangliers Wooltz.

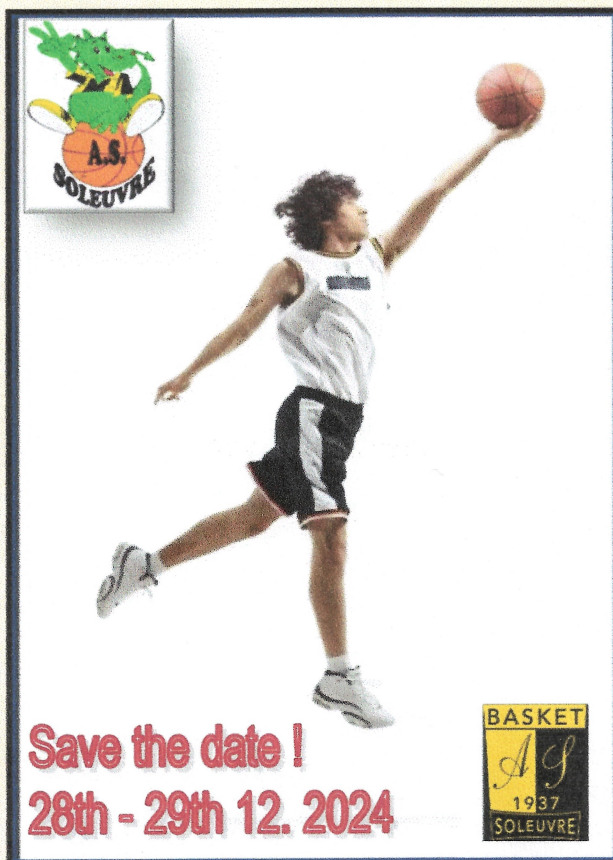
Ainsi décidé et envoyé le 26 octobre 2024

Jecque WEILER, Président de séance, Thierry DECKER et Pascal HUBERTY, membres.

CHRISTMAS-CUP 2024

**INTERNATIONAL TOURNAMENT
FOR GIRLS AND BOYS U16
BORN 2009 AND YOUNGER**

Intended for 8 girls teams and 8 boys teams
Sports hall: Sportikuss Scheierhaff
Rue Jean Anen L - 4413 Soleuvre



Catering and refreshments provided.

The enrolment will be validated after reception of the guarantee payment.

Registration deadline:
15.11.2024

Finalists girls teams 2023:
BC Centre Gaume
T71 Diddeleng

Finalists boys teams 2023:
BBV Rhein Stars Köln
Gladiators Trier



Information and registration: BIVER Charles
E-mail: biverc@pt.lu GSM: 00352 621 663 589
or youth@zolwerbasket.lu www.zolwerbasket.lu

